

Evere, le 30 avril 2021

Chères coopératrices,
Chers coopérateurs,

Cette année encore, le coronavirus s’immisce dans l’organisation de notre assemblée générale et nous empêche de nous réunir pour vous faire un retour sur l’année écoulée.

Lors de notre assemblée de septembre 2020, vous aviez voté à distance avant l’assemblée, en vertu d’arrêtés royaux d’application temporaires dans le cadre de la pandémie. Ces arrêtés royaux ne sont plus en vigueur aujourd’hui.

Les 14 et 17 mai prochains, se tiendront les assemblées générales extraordinaire et ordinaire du Citizenfund SC. Nos statuts actuellement en vigueur ne nous permettent pas de vous convier en personne en bonne et due forme à ces deux assemblées. Cependant, afin de clôturer l’année 2020 et d’apporter certaines modifications à nos statuts (notamment l’autorisation des votes par voie électronique), nous avons besoin de vos voix.

Nous vous invitons donc à **vous exprimer par procuration** pour ces assemblées générales ordinaire et extraordinaire dont vous trouverez les ordres du jour et documents associés ci-dessous.

Notez que la modification des statuts qui sera votée lors de l’assemblée générale extraordinaire ne pourra se tenir qu’avec une majorité de procurations reçues (soit minimum 96 procurations). Si ce nombre n’est pas atteint, l’assemblée générale ne pourra pas se prononcer et le conseil d’administration devra alors convoquer une seconde assemblée générale. **On compte sur votre participation** afin que la première assemblée soit suffisante.

Prenez le temps de lire les documents mis à votre disposition et n’hésitez pas à nous poser vos questions avant de voter par procuration. **Envoyez-nous vos questions jusqu’au lundi 10 mai** à 23h59 par email à l’adresse info@citizenfund.coop avec la mention « Questions AG 2021 » dans l’objet du mail. Nous regrouperons les questions et vous enverrons les réponses par mail pour le mercredi 12 mai 2021.

Les **procurations** sont attendues pour **le jeudi 13 mai 2021 à 12h** au plus tard, par mail à info@citizenfund.coop en indiquant « Vote AG 2021 » dans l'objet du mail ou à notre adresse postale : Citizenfund scrl, chaussée de Louvain 775, 1140 Evere.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du Citizenfund SCRL se tiendra le vendredi 14 mai 2021 à 14h, en l'étude des Notaires Gérard INDEKEU et Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, à Bruxelles. L'AGE ne sera pas rediffusée en ligne.

L'Assemblée Générale Ordinaire du Citizenfund SCRL se tiendra le lundi 17 mai 2021 à 18h au siège. L'AGO ne sera pas rediffusée en ligne. Le jour même, lundi 17 mai, à 20h00, une discussion en ligne et ouverte à tous sera organisée afin de vous informer sur les décisions prises et les conclusions de l'AGO.

Ordre du jour et déroulement deux assemblées générales :

Assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2021 à 14h

Ordre du jour

1. Modification des statuts (proposition en annexe 2).
 - Adaptation au nouveau code des sociétés.
 - Ajouts de parts C à 50€ et de Parts D à 250 € pour CoopUs (Finance&invest.brussels).
 - Suppression de la restriction d'âge des personnes physiques souscrivant aux parts B.
 - Ajout de mentions liées à l'obtention du label BCorp.
 - Ajout de la réception de don ou leg dans le cadre de ses activités.
 - Ajout de la possibilité de tenir des assemblées générales par voie électronique et de voter par écrit avant l'assemblée.
2. Adoption des nouveaux statuts coordonnés reprenant les modifications précitées.

Procédure

L'Assemblée Générale Extraordinaire du Citizenfund SCRL se tiendra le vendredi 14 mai 2021 à 14h, en l'étude des Notaires Gérard INDEKEU et Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, à Bruxelles.

L'AGE aura lieu si au minimum 96 procurations auront été préalablement reçues. L'AGE ne sera pas rediffusée en ligne. Vous devez voter **par procuration** avant le jeudi 13 mai. Si ce nombre n'est pas atteint, l'assemblée générale ne pourra pas se prononcer et le conseil d'administration devra convoquer une seconde assemblée générale qui se prononcera sur le même ordre du jour et pourra quant à elle se tenir indépendamment du nombre de personnes présentes et aura lieu le lundi 31 mai. **On compte sur vous** pour que la première assemblée soit suffisante !

L'ensemble des décisions de l'ordre du jour devra être adoptée à la majorité de 4/5 (80%) des voix valablement émises. Pour rappel, chaque coopérateur ou coopératrice a droit à une voix quel que soit le nombre de ses parts, et quelle que soit la catégorie des parts qu'il ou elle détient.

Annexes

Afin de voter par procuration dans les meilleurs circonstances, vous trouverez ci-joint à cette convocation les documents suivants :

- « 1. Explications Assemblée Générale Citizenfund 2021 » : un document qui détaille les points de l'ordre du jour, de chacune des deux assemblées générales.
- « 2. Proposition de statuts » : les nouveaux statuts que nous vous proposons de valider
- « 3. Rapport justificatif du CA » : le rapport du Conseil d'Administration qui justifie en détail les modifications proposées de l'objet, les buts, la finalité et les valeurs du Citizenfund, conformément à l'article 6:70, § 2
- « 8. Procuration » : un document comprenant la procuration que vous devez remplir pour voter valablement.

Tous ces documents sont également disponibles [au lien suivant](#) et [sur notre site internet](#).

<u>Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2021 à 18h</u>

Ordre du jour

1. Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale 2020
2. Rapport du Conseil d'Administration
3. Présentation des comptes annuels pour l'exercice 2020
4. Vote sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice 2020

5. Vote sur l'affectation du résultat 2020
6. Vote sur la décharge des administrateurs et administratrices pour l'exercice 2020
7. Présentation et vote sur le budget 2021
8. Vote pour les modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur
9. Vote pour les nouveaux membres du comité de sélection

Procédure

L'Assemblée Générale Ordinaire du Citizenfund SCRL se tiendra le lundi 17 mai 2021 à 18h au siège. L'AGO ne sera pas rediffusée en ligne. Vous devez voter **par procuration** avant le jeudi 13 mai. Vous serez invités à participer à une discussion informelle en ligne à la suite de cette AGO, le lundi 17 mai 2021 à 20h00.

Pour rappel, chaque coopérateur ou coopératrice a droit à une voix quel que soit le nombre de ses parts, et quelle que soit la catégorie des parts qu'il ou elle détient. L'ensemble des décisions prises par l'Assemblée Générale doivent être prises par décision adoptée à la majorité de 75% des voix valablement émises.

Annexes

Afin de voter par procuration dans les meilleures circonstances, vous trouverez ci-joint à cette convocation les documents suivants :

- « 1. Explications Assemblée Générale Citizenfund 2021 » : un document qui détaille les points de l'ordre du jour, de chacune des deux assemblées générales.
- « 4. PV AG 21.09.2020 » : le procès verbal de la dernière Assemblée Générale du 21 septembre 2020
- « 5. Rapport du Conseil d'Administration »
- « 6. Comptes annuels 2020 » : Le projet de comptes annuels au 31 décembre 2020
- « 7. Règlement d'ordre intérieur 2021 » : La proposition de nouveau règlement d'ordre intérieur suite aux modifications des statuts
- « 8. Procuration » : un document comprenant la procuration que vous devez remplir pour voter valablement.

Tous ces documents sont également disponibles [au lien suivant](#) et [sur notre site internet](#).

Nous sommes bien conscients que cette situation n'est pas idéale et nous regrettons de ne pouvoir vous convier en personne lors de ces deux assemblées générales. Nous vous prions malgré tout de voter par procuration. Nous vous retrouverons avec plaisir lors de notre discussion informelle qui aura bien lieu à la suite de ces deux assemblées générales afin de vous informer des décisions qui auront été prises et des avancées du Citizenfund.



Pour le Conseil d'administration,
Alain Boribon
Délégué à la gestion journalière